



171528 - La traduction des noms et attributs d'Allah en d'autres langues et le jugement de l'utilisation de la traduction dans le serment

question

Est il permis de traduire les noms et attributs d'Allah de l'arabe vers une autre langue. Les Anglais disent God et les Kurdes Khode c'est-à-dire Allah. Peut on employer ces mots dans un serment?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la traduction des sens des noms et attributs d'Allah de l'arabe vers un' autre langue est soumise à des considérations:

- 1.Le traducteur doit maîtriser l'arabe et la langue vers laquelle il traduit.
- 2.Il doit être fidèle au texte traduit.
- 3.Il doit avoir une bonne connaissance de la charia et animé d'une foi conforme à la conception que l'ensemble des membres de la communauté fidèle à la Sunna en ont. Autrement, on ne peut pas s'assurer qu'il n'introduise pas dans le texte traduit des éléments de croyance faux et aberrants.

Voir les fatwas émises par les ulémas pour expliquer les conditions de l'autorisation de cette traduction dans les réponses données à la question n° [9347](#) .

Deuxièmement, fait partie des dispositions concernées la prononciation d'un serment. Celui-ci peut se faire correctement à l'aide de chacun de ses noms et attributs, même si on parle une langue autre que l'arabe. Celui qui prononce des équivalents en une langue étrangère dans l'intention de désigner Allah, son serment est correctement exprimé et s'il commet le parjure, il doit procéder à



un acte expiatoire.

Ibn Hazm dit: On ne peut jurer que par Allah le Puissant et Auguste, soit en employant l'un de ses noms ou l'un des attributs utilisés pour nous informer de Lui tels Celui qui manipule les cœurs, Celui qui héritera de la terre et de ce qu'il y a sur elle, Celui qui tient mon âme en Sa main, le Maître de l'univers et d'autres expressions semblables. Cela peut se faire dans toutes les autres langues. Il en est de même de la science d'Allah Très haut , de la puissance d'Allah Très haut, de sa force ou de sa majesté ou toute autre expression citée dans les textes. Voilà des formules qui, employées par quelqu'un, traduisent un vrai serment. Si son auteur tombe dans le parjure, il doit procéder à un acte expiatoire. Extrait d'al-Mouhallaa (8/30).

Ibn al-Hammam al-Hanafi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «ses propos: si on disait en persan: sokandami khorm bikhoday cela correspond à un vrai serment puisque cela s'applique à l'instant, son sens étant: je jure par Allah en ce moment. Extrait de Fateh al-quadir (5/76).

En tout état de cause, si on utilise ces termes en entendant désigner le Maître de l'univers, les effets légaux correspondant s'appliquent. Toute personne qui utilise dans sa langue un mot qui désigne le Maître absolument unique, le mot utilisé est censé exprimer la volonté de parler d'Allah le Puissant et Auguste.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: Il en est de même du Maître Transcendant. On le qualifie en arabe d'Allah, ar-Rahman, ar-Rahim et en persan de khoday bezrak et en Turk de sarkoy etc. alors que Lui, le Transcendant est le Seul. Les appellations employées pour Le désigner sont nombreuses. Extrait de al-Fatwa al-koubraa (6/568).

Cependant, il convient que le musulman emploie dans ses pratiques cultuelles, dans ses invocations et dans tous ses états dans lesquels il traite avec Allah l'Auguste, il convient qu'il prononce le mot Allah dans sa langue. En effet, ce mot distingue les musulmans des autres. Son emploi les éloigne du sens que d'autres pourraient entendre quand ils utilisent le mot God avec lequel ils désignent tantôt Allah tantôt un autre.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à ici concerne celui qui ne maîtrise pas l'arabe. Quant à celui qui



le maîtrise , il peut bien utiliser une traduction pour faire comprendre la religion et ses commentaires. Quand il s'agit de prononcer une invocation et un serment, il doit éviter de prononcer les noms et attributs d'Allah en utilisant une autre langue que l'arabe. Voilà ce qui s'atteste dans le Livre et la Sunna.

Allah le sait mieux.